

Staerklé, C. (1999). Représentations de l'idéal démocratique chez des jeunes Suisses et projets d'éducation à la citoyenneté. In M. Bastien, & H. Broquet (Eds.), **Éducation démocratique, éducation à la démocratie** (pp. 67 - 78). Bruxelles : EVO.

Représentations de l'idéal démocratique chez des jeunes Suisses et projets d'éducation à la citoyenneté

*Texte présenté lors de du 4^{ème} Forum « Être Citoyen Aujourd'hui »
Gembloux, août 1998*

Christian Staerklé
Université de Genève

Cette intervention a comme objectif de contribuer à un débat portant sur l'éducation à la démocratie, en apportant quelques éléments psycho-sociologiques qui devraient éclairer des processus intervenant dans l'utilisation du savoir commun dans nos relations avec autrui. Il s'agira au début d'aborder la question de la diffusion et de la transformation d'un savoir spécialisé, au moment où il entre le sens commun et la sphère publique. L'étude des représentations sociales constitue en effet une manière particulière d'étudier la façon dont l'idéal démocratique a pénétré le sens commun et comment les individus en font usage dans leur vie quotidienne. En considérant que le terme « Démocratie » fait partie des notions les plus récurrentes dans les discours politiques de même que dans les communications plus informelles, on s'aperçoit que c'est une notion qui permet de multiples interprétations et des prises de position variées, en fonction de la finalité du discours. L'omniprésence de la notion de « démocratie » a comme conséquence que les individus ont des connaissances étendues quant à sa définition, les concepts de liberté et d'égalité ayant largement fait leur chemin dans la pensée des individus vivant dans des sociétés occidentales. Or, l'ambiguïté de ces notions ne facilite pas leur interprétation, ces termes pouvant être utilisés avec des significations radicalement différentes. Le résumé d'une série d'études expérimentales devrait montrer comment des jeunes Suisses se positionnent par rapport à l'idéal démocratique, et comment ils se représentent la relation entre des pays prototypiquement démocratiques et non-démocratiques. Pour terminer nous proposerons deux pistes pédagogiques, susceptibles d'agir sur des représentations sociales partagées qui ne sont pas toujours compatibles avec des principes de justice sociale et des droits de l'homme.

LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES

La théorie des représentations sociales (Moscovici, 1961 / 1976) décrit précisément la transformation d'un savoir expert, qu'il soit scientifique, philosophique ou politique, dans le sens commun. Quand un savoir expert—une idée, une théorie, un concept—sort de ses conditions d'élaboration occupées par les experts pour pénétrer la

sphère publique, il subit des transformations. S'agissant d'une théorie, certains éléments seront privilégiés au détriment d'autres, elle sera associée à des connaissances familières, elle sera transformée en fonction de dynamiques sociales spécifiques, en prenant des formes plus concrètes et moins abstraites, et en négligeant les relations entre les différents concepts constitutifs de la théorie. Par ces différents mécanismes de transformation du savoir la théorie perd son caractère non-familier, voire menaçant, et devient plus saisissable et plus facilement compréhensible pour les novices. Ainsi des grands thèmes sociaux comme la justice sociale, le travail et l'emploi, la santé et la maladie, l'intelligence se prêtent à une analyse des représentations sociales, tout comme c'est le cas pour la démocratie et la non-démocratie.

La transformation du savoir s'opère dans l'espace public, à travers des modalités de communication variées. Les discussions quotidiennes entre amis et collègues, l'exposition à la presse et plus généralement aux médias, et l'enseignement institutionnel contribuent tous à la transformation et à la diffusion du savoir politique. Ce processus génère une manière prototypique de penser un objet social, enjeu de débats dans l'espace public. Le savoir initial s'est réduit à quelques concept-clés connus par une majorité d'individus, constituant ainsi de véritables repères envers lesquels les individus prennent position. Le résultat final sera donc une sorte de langage commun qui permet aux individus de communiquer entre eux par rapport à l'objet en question. Ce langage commun, également appelé champ commun d'une représentation sociale (Doise, 1990), constitue le savoir partagé par un grand nombre d'individus au sein d'une société, autrement dit le sens commun. C'est une connaissance quotidienne à l'aide de laquelle les individus attribuent des significations aux informations qu'ils reçoivent de leur environnement. C'est une forme de connaissance qui aide l'individu à trier des informations, à se positionner dans le monde social, à comprendre son environnement physique, social et politique.

Deux points doivent d'emblée être relevés : premièrement il ne s'agit pas d'une connaissance que les individus partageraient de manière consensuelle, même si l'on peut souvent observer des manières *dominantes* de penser un objet social. Au contraire, les représentations sociales se caractérisent par leur nature dynamique, c'est-à-dire à travers les conflits et les débats entre des groupes et des mouvements sociaux qui se battent pour attribuer des significations distinctes à des concepts abstraits. Des dynamiques sociales entre des groupes majoritaires et minoritaires, soit au niveau de leur nombre, de leur statut ou de leur pouvoir, donnent lieu à des conflits à travers lesquels les groupes en question se définissent les uns par rapport aux autres. Il faut insister sur ce point de non-consensualité des représentations, car c'est elle qui nous permet d'étudier les principes qui organisent les différences des prises de position entre les individus et les groupes, à savoir les dimensions (politiques, philosophiques, épistémologiques) sur lesquelles les positions des individus varient systématiquement et qui permettent d'expliquer les différentes prises de position des individus face à l'objet social.

Le deuxième point concerne les fonctions d'une représentation sociale. La théorie a souvent été définie en des termes fonctionnels (Moscovici & Hewstone, 1984 ; Moscovici, 1984). Elle sert à rendre le non-familier familier, elle transforme l'abstrait en un objet concret, le menaçant devient moins menaçant. Ces processus peuvent conférer aux membres de groupes une identité commune parce qu'ils partagent la même vision, la même interprétation d'un objet social important pour la définition du groupe. De manière plus générale on peut affirmer que les représentations sociales servent à définir les rapports symboliques et identitaires entre des groupes sociaux.

Il existe de nombreuses configurations possibles dans les rapports entre groupes et entre personnes. Deutsch (1985), par exemple, a identifié 16 types de relations, définis à l'aide du croisement de quatre critères dichotomiques de classification. Il distingue notamment les relations symétriques des relations asymétriques, les relations ayant leur but en soi comme les relations d'amitié des rapports orientés par une tâche à accomplir (les relations professionnelles), les relations formelles des rapports informels et, finalement, un critère opposant les relations compétitives aux relations coopératives. Chacune de ces configurations relationnelles a ses propres normes de conduite et des règles d'interaction, entretenant un lien étroit avec la construction d'une représentation sociale. Dans le cadre des représentations liées à l'idéal démocratique nous aborderons principalement les représentations associées à une relation asymétrique entre deux groupes, à savoir les groupes de pays considérés comme démocratiques et des pays jugés comme non-démocratiques. C'est en effet dans des relations marquées par de fortes inégalités (matérielle, politique, symbolique, ...) que les représentations sociales jouent un rôle de légitimation des inégalités. En attribuant à des membres de groupes sociaux favorisés et défavorisés des caractéristiques personnelles propres à justifier le statu quo de la relation inégale, les représentations remplissent un rôle de justification des inégalités. Dans une telle relation ce sont avant tout les membres des groupes dominants et favorisés qui imposent leur vision de la relation qu'ils entretiennent avec le groupe défavorisé, autrement dit ils disposent d'un pouvoir normatif à l'égard du groupe dominé. L'exemple des représentations associées à la relation entre pays démocratiques et non-démocratiques permettra de donner une illustration de ce mécanisme de justification des inégalités par le biais de stéréotypes associés à des groupes sociaux.

DROITS DE L'HOMME ET DÉMOCRATIE

De nombreux groupes sociaux se réclament des droits de l'homme et de la démocratie. Dans le discours politique ces deux termes sont très souvent invoqués à des fins opposés et contradictoires, l'exemple prototypique étant peut-être la justification du discours raciste avec la liberté d'expression incluse dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Les deux termes présentent un caractère normatif dans la mesure où ils constituent une sorte de prescription sur la bonne manière de vivre et de s'organiser au sein d'une société. Seulement, parmi les nombreuses interprétations possibles des deux termes ne sont souvent retenues que celles qui servent les besoins de ceux qui les émettent. Ainsi les droits de l'homme, dans le discours occidental, sont souvent utilisés à des fins politiques pour dénoncer un régime politique, comme si dans les pays démocratiques le respect des droits allait de soi. De même ils sont généralement invoqués pour décrire la situation politique à l'intérieur d'un pays. La démocratie, quant à elle, désigne moins une forme d'organisation politique au sens strict, mais remplit plutôt la fonction d'un critère de jugement universel des régimes politiques de toutes les nations dans le monde. D'autres façons de concevoir les deux termes existent cependant. Les droits de l'homme peuvent être considérés comme des règles minimales organisant les rapports, non seulement entre les institutions et les individus, mais également entre des membres appartenant à différents groupes nationaux et culturels. Dans ce sens ils constituent un contrat d'interdépendance (Doise, 1996), étant donné que les structures d'interdépendance multiples nous obligent, peut-être de plus en plus, à être en contact les uns avec les autres. A l'instar des droits de l'homme, la démocratie peut également être conçue d'une manière plus pragmatique. Au lieu d'être restreinte à un critère de jugement normatif et idéalisé, défini par les sociétés occidentales, elle peut

désigner une forme d'organisation politique dans laquelle le pluralisme, la diversité, le débat et l'affrontement d'idées ne sont pas seulement tolérés, mais encouragés.

L'étude des prises de position des individus novices face aux droits de l'homme constitue une manière de comprendre dans quelle mesure ceux-ci constituent une référence commune dans la pensée ordinaire. Des études par questionnaire menées à l'Université de Genève montrent que les individus partagent des connaissances au sujet des droits de l'homme, tant au niveau national (Doise & Herrera, 1994) qu'au niveau international (Clémence, Doise, De Rosa & Gonzalez, 1995 ; Doise, Spini & Clémence, 1998). On retrouve notamment, dans la structure des réponses des individus, la classification originale des droits qui regroupe les trente articles en six catégories de droits, à savoir les droits fondamentaux, individuels, inter-individuels, publiques, socio-économiques et sociétaux. De même on peut affirmer, sur la base de ces recherches, que les individus ont une compréhension commune de la Déclaration Universelle, même si certains groupes sociaux et nationaux sont plus sceptiques quant à leur valeur et leur applicabilité et qu'ils accordent des poids différents aux responsabilités gouvernementales et personnelles dans le respect des droits.

L'analyse des variations entre les individus et entre les groupes par rapport à leurs prises de position face aux droits de l'homme est le but de ces études. Il s'agit d'examiner la structure des réponses pour dégager les dimensions qui organisent, et qui permettent d'expliquer les prises de position des individus. Mais il existe une autre manière d'étudier les représentations sociales des droits de l'homme et de la démocratie : la contextualisation. Ici il s'agit d'insérer les principes abstraits des droits de l'homme dans différents contextes concrets afin d'examiner dans quelle mesure les principes, acceptés en tant que tels par une très grande majorité des individus, résiste à une utilisation dans des situations concrètes. Autrement dit, dans quelle mesure les individus émettent leurs jugements de manière universaliste, indépendants du contexte dans lequel ils sont insérés ? Des groupes sociaux marginalisés comme les handicapés mentaux, les prisonniers ou les malades du SIDA, sont-ils vus comme ayant droit aux mêmes droits que les personnes non-marginalisées au sein d'une société ? D'autres études permettent en effet d'affirmer que les jugements des individus sont fortement dépendants du contexte dans lequel ils sont émis (Clémence & Doise, 1996), même si les opinions sont généralement très favorables aux principes généraux contenus dans la déclaration. C'est ainsi que la plus grande majorité d'une société occidentale estime que les droits de l'homme et la démocratie sont des « bonnes choses ». Mais au-delà de cet accord de principe le consensus devient plus fragile. C'est ce que nous avons examiné dans une série d'études portant sur les représentations sociales des populations et des gouvernements démocratiques et non-démocratiques.

REPRÉSENTATIONS DE POPULATIONS DÉMOCRATIQUES ET NON-DÉMOCRATIQUES

Une première série d'études (Staerklé, Clémence & Doise, 1998) a porté sur la manière dont les individus construisent leurs représentations du respect et des violations des droits de l'homme dans différents contextes nationaux. Le principe méthodologique de ces recherches est le suivant : dans un questionnaire standardisé comportant généralement quatre versions différentes (chaque participant répondant à une des quatre versions) les individus, des jeunes collégiens ou étudiants suisses) lisent une brève description d'un pays décrit soit au moyen de son organisation politique (démocratique ou autoritaire), soit au moyen d'une description stéréotypée des habitants et de leurs manières de résoudre des conflits (discussion ou affrontements). Sur la base de ces

descriptions les répondants doivent penser à un pays de leur choix et s'imaginer la situation politique dans le pays. Ils répondent ensuite à des questions portant sur le respect de différents droits (liberté d'expression et liberté religieuse) et sur la proportion de la population s'opposant à une série de violations de droits de l'homme (par exemple travail des enfants ou maltraitement d'un prisonnier).

On peut résumer les résultats de la façon suivante : la représentation du respect et des violations des droits de l'homme est dans une large mesure non seulement basée sur la connaissance du système politique, mais également sur une représentation stéréotypée des habitants dans un pays. Autrement dit, les individus répondent en associant la population et le gouvernement d'un pays, en suivant l'adage « la population a le gouvernement qu'elle mérite ». C'est un premier résultat qui montre que lorsque les individus émettent des jugements sur la base d'informations manquantes ou lacunaires, ils utilisent des stratégies pour compléter l'information sur la base de représentations sociales circulant dans leur environnement. Car les experts en matière de droits de l'homme s'accorderaient à dire que le respect des droits de l'homme ne doit en aucun cas dépendre de la « mentalité » des habitants d'un pays, les droits de l'homme étant par définition indivisibles et applicables pour tout être humain, indépendamment d'un hypothétique caractère national.

Un deuxième résultat montre que les individus accordent systématiquement plus de volonté et de capacité d'opposition et de résistance politique aux membres de sociétés démocratiques. En effet, les individus considèrent qu'une minorité seulement s'oppose à différentes violations dans des contextes non-démocratiques, alors que dans des pays démocratiques une majorité de la population est vue comme s'opposant aux violations. Un tel mécanisme d'attribution différenciée d'activisme politique rend compte comment les individus justifient la situation politique défavorable dans des pays considérés comme non-démocratiques : même si le gouvernement est tenu responsable des violations, la population elle-même y contribue parce que ses membres sont vus comme étant passifs et incapables de s'opposer aux dysfonctionnements politiques de leur pays. Tout le contraire se produit dans les représentations des pays démocratiques : ici, les individus considèrent qu'une majorité des habitants s'oppose activement aux violations, contribuant ainsi au respect des droits. C'est ainsi qu'émerge une vision des populations démocratiques qui auraient une capacité et une volonté politique intrinsèquement différente des populations non-démocratiques. Pour le sens commun la question du respect des droits de l'homme passe plus par des représentations normatives des membres de populations démocratiques, plutôt que par des considérations de justice sociale et d'application de procédures juridiques.

Un troisième résultat confirme cette interprétation : en demandant explicitement dans quelle mesure la mentalité et les habitudes des habitants ou l'idéologie et le fonctionnement du gouvernement étaient responsables de la situation politique dans les pays démocratiques et non-démocratiques, les individus considèrent que les habitants, et non pas les gouvernements, sont responsables du bon fonctionnement démocratique, alors que l'inverse serait vrai pour des sociétés non-démocratiques. Ce résultat montre également que les membres de populations non-démocratiques sont considérés comme passifs vis-à-vis leur situation, incapables de changer la situation politique de leur pays. Ceci dit, même si de récents événements, par exemple en Indonésie, au Corée du Sud ou au Mexique, montrent le contraire, de telles représentations normatives peuvent être à la base de la relative indifférence et passivité, de la part des membres de sociétés occidentales, à l'égard des différentes violations des droits de l'homme dans le monde.

Afin de saisir plus clairement ces représentations normatives une autre méthode d'investigation a également été employée. Les individus étaient demandés, à l'aide d'une question ouverte, comment ils décriraient

les habitants de pays démocratiques et non-démocratiques, dans leurs propres termes. En regroupant plusieurs études avec un total de 415 participants, on trouve les attributs suivants :

Tableau 1

Mots caractéristiques décrivant les populations démocratiques et non-démocratiques (N = 415)

<u>DÉMOCRATIQUE</u>	<u>NON-DÉMOCRATIQUE</u>
libres (76/82)	soumis (78/80)
	oppressés (50/50)
	pas-libres (19/19)
riches (15/16)	pauvres (64/65)
heureux (18/19)	malheureux (30/35)
indépendants (25/25)	dépendants (15/16)

tolérants (22/22)	impuissants (20/22)
démocratiques (18/18)	obéissants (16/17)
conservateurs (20/21)	manipulés (15/16)
ouverts (21/23)	religieux (11/11)
égaux (20/22)	sans droits (9/9)
responsables (15/16)	agressifs (13/15)
engagés (14/15)	emprisonnés (8/9)
différents (16/18)	
actifs (10/10)	
neutres (9/9)	
matérialistes (9/9)	
froids (13/15)	
égalitaire (10/11)	
civiques (10/11)	
respectueux (9/10)	
travailleurs (25/35)	

Note : Les termes en dessous de la ligne pointillé correspondent à des paires d'opposition (« riches-pauvres »), les autres attributs sont ordonnés en fonction de leur typicité. Le premier chiffre indique la fréquence avec laquelle le mot a été cité dans la condition correspondante, le deuxième donne la fréquence totale (« libres » par exemple a été cité 76 fois dans les conditions Démocratiques, et 6 fois dans les conditions Non-démocratiques)

Le tableau 1 montre que les thèmes de « liberté » et de « soumission » sont les plus saillants dans la représentation des populations démocratique et non-démocratique. Plus généralement il s'agit d'une dimension d'autonomie individuelle qui distingue le plus fortement les deux groupes. Si les démocratiques sont *libres*, *indépendants*, *tolérants*, *heureux* et *riches*, les non-démocratiques sont vus comme étant *soumis*, *oppressés*, *pas-libres*, *pauvres*, *malheureux*, *impuissants*, *dépendants* et *obéissants*. Ce sont des représentations très fortement dichotomisées qui opposent la norme et l'idéal démocratique à son contraire, exemplifié à travers les caractéristiques des populations non-démocratiques.

De telles représentations sont typiques des relations entre un groupe dominant et un groupe dominé, car elles permettent au groupe jouissant du statut supérieur de légitimer les inégalités et de justifier la relation existante entre les deux groupes. D'ailleurs elles ne sont pas sans rappeler des images de populations lointaines que l'on croyait, peut-être à tort, appartenir au passé : les idées colonialistes et impérialistes courantes à la fin du 19^e siècle. Déjà à l'époque elles servaient avant tout à justifier l'ingérence occidentale auprès de sociétés jugées inférieures par rapport aux populations occidentales, les premiers étant considérées comme soumis, obéissants, incapables de s'auto-organiser et ayant une tendance intrinsèque à une organisation despotique de leur société.

Il apparaît dès lors, d'une part, que ces représentations ont un caractère historique qui leur confère une relative stabilité à travers le temps. D'autre part elles sont partagées par un grand nombre d'individus, en tout cas dans les sociétés de type occidental. Dans une perspective psycho-sociologique de telles représentations sont à la base de nombreux jugements, évaluations et comportements en rapport avec l'objet de la représentation. Les actions et les pensées des individus dépendent, jusqu'à un certain point, de représentations véhiculées dans leur environnement quotidien. Les jugements racistes, par exemple, sont basés sur des théories implicites dérivées de représentations sociales mettant tantôt l'accent sur des différences biologiques ou culturelles considérées comme profondes et stables entre différents groupes sociaux, tantôt sur des mécanismes de défenses identitaires dans les cas où les membres de groupes discriminés et stigmatisés sont perçus comme une menace à l'identité de son propre groupe. Un tel processus semble être à l'œuvre dans les représentations de pays démocratiques et non-démocratiques : depuis les penseurs des Lumières les sociétés occidentales valorisent l'autonomie individuelle et la participation civique, attributs humains nécessaires pour une organisation démocratique de la société. Or, malgré les discours récurrents d'égalité, d'universalité et de globalisation, ces attributs présentent un caractère fortement normatif et idéalisé et ne sont accordés qu'à des groupes sociaux spécifiques, correspondants aux normes occidentales. Aux autres groupes sont attribués les caractéristiques inverses. Ce processus s'observe autant au niveau intra-national—les groupes marginalisés au sein des sociétés occidentales sont souvent vus comme présentant des caractéristiques de non-autonomie, de dépendance et d'un « esprit de groupe » fort—qu'au niveau inter-national ou des cultures et populations entières sont considérées comme manquant les qualités démocratiques idéalisées.

IMPLICATIONS POUR UNE ÉDUCATION A LA DÉMOCRATIE

Les représentations sociales des jeunes, telles que nous les avons présentées jusqu'à ce point, se construisent, se transforment et se diffusent dans l'environnement quotidien des individus. L'institution scolaire contribue certainement, ensemble avec d'autres systèmes de communication, de façon décisive à la construction des représentations du monde, de la politique et des relations entre groupes sociaux. Agir sur ces représentations est le premier principe à travers lequel l'école peut contribuer à une éducation à la démocratie et à la citoyenneté. Même si son pouvoir est par définition limité—trop d'autres facteurs interviennent dans le façonnage des représentations—elle peut jouer un rôle déterminant dans la tâche de rendre les représentations plus compatibles avec un véritable exercice de la démocratie.

Car les représentations des populations démocratiques et non-démocratiques constituent une sorte de prototype d'une relation à l'altérité et à l'inconnu, qui met en jeu des images pouvant être à la base de préjugés et de comportements discriminatoires envers des groupes sociaux marginalisés. Le but général d'une éducation à la

citoyenneté devrait donc être de « déconstruire » ces représentations fortement ancrées dans la pensée occidentale, de dévoiler leurs racines, de montrer leurs fonctions.

Un premier angle d'attaque serait d'insister sur le caractère pluraliste d'une organisation démocratique. La normativité démocratique-libérale, l'idée selon laquelle il y a une « bonne » manière d'être et de penser—appelée également « pensée unique »—devrait être contrecarrée par un enseignement mettant l'accent sur la diversité des points de vue et une prise de conscience que différents groupes sociaux ont des intérêts divergents et pas toujours compatibles. Par là il sera possible de montrer que le débat public met en jeu des enjeux sociaux et politiques qui se manifestent à travers l'argumentation et la rhétorique politique. Ainsi l'éducation devrait être conçue comme un espace de débat public, montrant les intérêts des uns et des autres. Cette confrontation de points de vue peut donner lieu à un « conflit socio-cognitif » qui permet à l'individu d'une part d'être conscient de l'existence de points de vue opposés et d'autre part de les intégrer pour construire un jugement plus complet, et moins basé sur des préjugés. Oser (1986, p. 922) résume de la manière suivante l'ensemble des conditions nécessaires pour qu'une discussion en situation éducative puisse générer une authentique réflexion morale. Ces conditions sont les suivantes : « *a) Présentation complète et exhaustive (...) des vérités subjectives telles qu'elles sont conçues par les participants à une situation conflictuelle ; b) absence d'une autorité qui présenterait un point de vue extérieur ou d'observateur correspondant à la « réponse juste » ; c) création d'un déséquilibre par la présentation de différents arguments et de différentes opinions pour stimuler le développement du raisonnement moral sur des fondements toujours plus complexes ; d) coordination de l'interaction entre les participants à la discussion de sorte que tout un chacun réagisse ouvertement et équitablement au point de vue d'autrui (...); e) relier les principes organisateurs des raisonnements aux principes de justice.* »

Le deuxième axe éducatif devrait être consacré à un enseignement centré plus spécifiquement sur les relations entre groupes et les dynamiques particulières engendrées par l'interaction entre les membres de groupes distincts. Dès que deux individus communiquent et interagissent en fonction de leurs appartenances groupales respectives, on peut parler de processus inter-groupes. Dès que plusieurs individus sont perçus comme partageant un critère les définissant en tant que membres d'un groupe, et dès qu'un jugement est émis sur un groupe entier, ou sur un ou plusieurs de ses membres, on est également en présence d'une relation inter-groupe. Chaque configuration d'une relation inter-groupe possède des règles, des normes, des stratégies défensives et identitaires spécifiques. De telles relations entre groupes sont par exemple souvent asymétriques, un groupe ayant plus de pouvoir ou plus de ressources que l'autre. Le groupe dominant met en œuvre des stratégies pour préserver sa position dominante, par exemple en attribuant aux membres du groupe défavorisé des caractéristiques propres à légitimer leur position sociale. Une autre dynamique groupale concerne l'identification aux groupes. L'appartenance à un groupe peut être plus ou moins important pour un individu, et il peut disposer de différentes manières de préserver cette identification positive avec son groupe. Il peut discriminer, voire stigmatiser les membres d'un autre groupe de référence auquel il se compare, surtout lorsque son identité est perçue comme menacée, ou bien il peut changer, pour autant que cela soit possible, de groupe d'appartenance.

L'enseignement historique et politique est une composante essentielle d'une éducation à la démocratie. Il s'agira de montrer, d'une part, l'évolution du concept même de démocratie, retracer ses débuts historiques et philosophiques, et prendre conscience que la notion est plus complexe et contradictoire que ne le laisse croire le discours politique. Aujourd'hui comme hier le « gouvernement du peuple » est sérieusement mis à mal par l'exclusion de catégories sociales entières, hier par exemple les femmes, aujourd'hui les étrangers, de même que

par une participation limitée des individus aux processus de prises de décision politiques, due entre autre à la complexification des enjeux. D'autre part il importe d'insister sur l'histoire des relations entre pays occidentaux et non-occidentaux, depuis les premières explorations violentes de l'Amérique au Moyen-Age, jusqu'aux développements récents de la mondialisation économique, en passant par l'esclavagisme, l'impérialisme et le colonialisme. Un tel enseignement devrait également prendre en compte l'histoire des mouvements populaires, en montrant par exemple que l'esclavagisme a pris fin, non pas parce que les Blancs auraient pris conscience de leurs actes déshumanisants, mais parce que les esclaves se sont révoltés contre l'oppression.

Dans une telle optique psychosociologique les relations entre des groupes sociaux donnent toujours lieu à des jugements stéréotypés et des préjugés, et il n'y a pas lieu de s'en offusquer. Il est cependant possible, et nécessaire, d'agir sur le contenu des représentations sociales à la base des jugements généralisants et discriminatoires, en dévoilant les origines, les fonctions et les mécanismes psychologiques impliqués dans de telles pratiques sociales. Une pédagogie socio-constructiviste, ainsi qu'un enseignement abordant différents aspects historiques, politiques et psychosociologiques des relations entre groupes politiques, ethniques et nationaux peut contribuer à rendre les représentations plus compatibles qu'elles ne le sont actuellement avec des principes de justice sociale, de droits de l'homme et de l'idéal démocratique.

Références bibliographiques

- Clémence A. & Doise W. (1996). La représentation sociale de la justice: Une approche des droits dans la pensée ordinaire. L'Année Sociologique, 45, 371-400.
- Clémence A., Doise W., De Rosa A.M., & Gonzalez L. (1995). La représentation sociale des droits de l'homme: Une recherche internationale sur l'étendue et les limites de l'universalité. Journal International de Psychologie, 30, 181-212.
- Deutsch M. (1985). Distributive Justice. New Haven, Yale University Press.
- Doise W. (1990). Les représentations sociales. In : Bonnet C., Ghiglione R., Richard J.-F. & Bonnard M. (Eds). Traité de psychologie cognitive ; Tome 3. Paris : Dunod.
- Doise W., (1996). Quelle universalité pour les droits de l'homme ?. Perspectives, 4, 743-752. UNESCO/BIE
- Doise W., Spini D. & Clémence A. (1998, sous presse). Human Rights studied as Social Representations in a cross-national context. European Journal of Social Psychology, 28.
- Doise W. & Herrera M. (1994). Déclaration universelle et représentations sociales des droits de l'homme: Une étude à Genève. Revue Internationale de Psychologie Sociale, 7, 85-105.
- Moscovici S. & Hewstone M. (1984). De la science au sens commun. In: Moscovici S. (Ed.), Psychologie Sociale, pp. 539-566. Paris: Presses Universitaires de France.
- Moscovici S. (1961/1976). La psychanalyse, son image et son public. Paris: Presses Universitaires de France (2e édition).
- Moscovici S. (1984). The phenomenon of social representations. In: Farr R.M. & Moscovici S. (Eds.), Social representations, pp. 3-70. Cambridge: Cambridge University Press.
- Oser F. (1986). Moral Education and Values Education : the Moral Discourse Perspective. In. Wittrock M. (Ed.) Handbook of research on teaching, third edition. New York : MacMillan
- Staerklé C., Clémence A. & Doise W. (1998). Representation of Human Rights across Different National Contexts : The Role of Democratic and Non-Democratic Populations and Governments. European Journal of Social Psychology, 28, 207-226.